



Traité Chévi'it

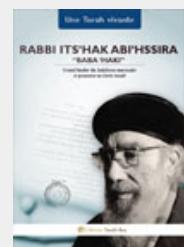
Michna 4 - Chapitre 1

היה אחד עושה כיכר דבילה, או שניים עושין אין חורשין להן אלא לצורכן, עד שיהו משלושה ועד תשעה. היו עשרה, מעשרה ולמעלה בין עושין בין שאין עושין, חורשין כל בית סאה בשבילים: שנאמר "בחריש ובקציר, תשבות" (שמות לד, כא), אין צורך לומר חריש וקציר של שביעית; אלא חריש של ערב שביעית שהוא נכנס לשביעית, וקציר של שביעית שהוא יוצא למצואי שביעית. רבי ישמעאל אומר, מה חריש רשות, אף קציר רשות; יצא קציר העומר.

Si l'un produisait un pain de figues et deux ne la produisaient pas, ou si deux arbres produisaient [cette quantité] et l'un ne la produisait pas, on ne laboure que ce dont ils ont besoin. Ceci, s'il y a dix arbres, dix et plus, qu'ils produisent [cette quantité] ou qu'ils ne la produisent pas, on laboure tout le Beth-Séa grâce à eux. En effet, il est dit (Chemot 24,21) : tu te reposeras dans le labour et la moisson : il n'était pas nécessaire de nous parler [de l'interdiction] du labour et de la moisson de l'année de la Chémita, mais [ce verset nous enseigne l'interdiction] du labour de l'année précédent la Chémita et qui entre dans la Chémita et de la moisson de l'année de la Chémita. Rabbi Yichma'el dit : de même que le labour [dont parle le verset] est facultatif, de même la moisson [dont parle le verset] est facultative, ce qui exclue la moisson de l'Omer.

Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions